

Communiqué de  
presse

## **La Confédération réagit aux propos de la ministre Catherine Vautrin sur l'interdiction de fumer dans les espaces publics dès le 1<sup>er</sup> juillet**

La ministre de la Santé Catherine Vautrin a annoncé ce jour des interdictions de fumer dès le 1er juillet autour des plages, des parcs et jardins publics, mais aussi à proximité des écoles, sous peine d'une amende de 135 €.

La Confédération a toujours accompagné des initiatives en appui aux communes pour responsabiliser les fumeurs. Elle a également contracté un partenariat durable avec les Pompiers de France pour protéger le littoral méditerranéen ainsi que toutes les forêts domaniales des jets de mégots.

L'objectif de davantage protéger les enfants ne peut pas être minimisé. C'est d'ailleurs une très bonne chose.

Mais alors que la ministre reconnaît, pour la première fois, l'existence de la contrebande du tabac et ses ravages, on peut légitimement s'interroger sur les moyens mis en œuvre par l'Etat pour lutter contre ce fléau.

Nous n'attendons pas du Gouvernement qu'il fasse de la communication en prenant des décisions déjà appliquées dans de nombreuses communes de France. Nous attendons plutôt de lui qu'il agisse enfin sur les vrais sujets qui nuisent non pas seulement aux buralistes, mais plus largement à l'ensemble de nos concitoyens : la contrebande, la contrefaçon et l'insécurité que ces trafics génèrent.

Alors que les douanes de Roissy viennent de contrôler une sénatrice ramenant par avion près de 110 cartouches de cigarettes, alors que les douanes viennent de démanteler une 8e manufacture clandestine qui fabriquait du tabac destiné aux réseaux sociaux, l'Etat choisit de poser de nouvelles règles sur la consommation du tabac et de reporter l'action autour des actes illégaux et punissables.

La ministre a également précisé que la vape ne serait pas concernée par le dispositif mais qu'elle s'entourera d'experts et scientifiques pour « revoir le taux de nicotine et supprimer des arômes ». On peut espérer qu'en s'entourant d'avis d'experts, tous seront unanimes pour rappeler que les arômes aujourd'hui sont indispensables pour favoriser le passage du tabac à combustion vers la vape et donc la réduction des risques.

On peut même rappeler à la ministre qu'il existe aujourd'hui bon nombre d'alternatives adoptées par les pays européens qui permettent de faciliter la prévalence tabagique via d'autres moyens moins nocifs.



---

A ce jour, l'État refuse d'ouvrir le dialogue alors que les alternatives ont fait leurs preuves dans plein d'autres pays. A ce titre, la Confédération réitère sa demande pour un encadrement responsable de ces produits de nouvelle génération – reconnus comme moins nocifs – au travers du réseau des buralistes, œuvrant par cette occasion à la réduction des risques.

Pour la journée mondiale sans tabac, voilà une annonce qui ferait sens !

*Contact presse*

---

Erwan Garcia Recio – Dir. communication - 06 34 67 68 05 – [communication@buralistes.fr](mailto:communication@buralistes.fr)

